

# **COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2022**

*Session ordinaire - Convocation du 6 Janvier 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le treize Janvier à 20 h 30.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme DE VOS Dominique, Maire.

Présents adjoints : Mr HOUVET Patrick 1<sup>er</sup> Adjoint, Mr AUGER Philippe 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Présents conseillers : Mme PANARO Brigitte, Mr TONEIN Eric, Mr MIGAN Lawani, Mr FOIRATIER David, Mme BAY-DESILES Valérie, Mme KERNEVEZ Christelle, Mr GILLET Alexandre, Mme ROUSSET Danielle, Mme COLLINET Eva, Mr LESCHENAULT du VILLARD Bernard-Louis, formant la majorité des membres en exercice.

Mme CHAUVET-RABILIER Véronique absente excusée.

Mr MILLET Dominique absent excusé, a donné pouvoir à Mr AUGER.

Mme KERNEVEZ Christelle est désignée comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 20 h 35.

Puis il est passé à l'ordre du jour :

## **N° 1 - 2022 : DEMANDES DE SUBVENTIONS FDI – DSIL ET DETR 2022 : RENOVATION D'UN BATIMENT PUBLIC EQUIPEMENT CULTUREL EGLISE DE CHARPONT**

Afin de sécuriser l'église de Charpont, le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de toiture et du plafond.

Une estimation a été réalisée par l'Entreprise GARRIDO, qui s'élève à 12 020.00 € HT soit 14 424.00 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet les subventions suivantes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 25 %	:	3 005.00 €
- Subvention « DSIL » 20 %	:	2 404.00 €
- Subvention « DETR » 20 %	:	2 404.00 €
- Autofinancement	:	6 611.00 €

---

TOTAL 14 424.00 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2022

Adopté à l'unanimité.

### **N° 2 - 2022 : DEMANDE DE FDI 2022 TRAVAUX DE VOIRIE**

Eu égard à la vétusté du Sentier du Désert, le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de réhabilitation.

Une estimation a été réalisée par l'Entreprise TP 28, qui s'élève à 9 874.00 € HT soit 11 848.80 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2022 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 40 %	:	3 949.00 €
- Autofinancement	:	7 899.80 €
		<hr/>
TOTAL		11 848.80 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2022

Adopté à l'unanimité.

### **N° 3 - 2022 : DEMANDE DE FDI 2022 TRAVAUX DE VOIRIE**

Eu égard à la vétusté du Chemin des Colombiers, le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de réhabilitation.

Une estimation a été réalisée par l'Entreprise TP 28, qui s'élève à 6 718.00 € HT soit 8 061.60 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2022 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 40 %	:	2 687.00€
- Autofinancement	:	5 374.60 €
		<hr/>
TOTAL		8 061.60 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2022

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 4 - 2022 : DEMANDE DE FDI 2022 TRAVAUX DE VOIRIE**

Eu égard à la vétusté de deux ralentisseurs situés Chemin de la Mahonnerie et Chemin des Sablons, le Conseil Municipal décide d'effectuer des travaux de sécurité.

Une estimation a été réalisée par l'Entreprise TP 28, qui s'élève à 6 181.00 € HT soit 7 417.20 € TTC.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du « Fonds Départemental d'Investissement » Année 2022 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « FDI » 40 %	:	2 472.00 €
- Autofinancement	:	4 945.20 €

---

TOTAL 7 417.20 € TTC

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2022

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 5 - 2022 : TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC SENTIER DU DESERT**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : CHARPONT Sentier du Désert

Libellé: Création points lumineux

IL est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie.

En l'état, ces travaux prévoient en effet l'installation de lampes à basse consommation de type LED.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ENERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ENERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la collectivité * (Article L5212-26 du CGCT)
14 500 €	30% 4 350 €	70% 10 150 €

\* Au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté.
- Approuve le plan de financement correspondant.

Le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ENERGIE Eure-et-Loir.

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 6 - 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL « DSIL » 2022 CREATION DE POINTS LUMINEUX SENTIER DU DESERT A CHARPONT**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public (création de points lumineux) préparé à la demande de la commune par ENERGIE Eure-et-Loir qui permet la sécurité et l'amélioration du cadre de vie des habitants du Sentier du Désert.

IL est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie

En l'état, ces travaux prévoient en effet l'installation de lampes à basse consommation de type LED.

A cet effet, une estimation a été réalisée par Energie d'Eure et Loir, qui s'élève à 14 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'effectuer des travaux.

Le Conseil Municipal sollicite à cet effet une subvention au titre de la « DSIL » Année 2022 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Subvention « DSIL » 20 %	: 2 900.00 €
- Subvention « Energie Eure et Loir » 30 %	: 4 350.00 €
- Autofinancement de la commune	: 7 250.00 €

---

TOTAL 14 500.00 € HT

Ces travaux commenceront après réception de l'arrêté attributif de subvention.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2022

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 7 - 2022 : INDEMNITES 2ème ADJOINT**

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire c'est-à-dire, au 1er janvier 2019 l'indice brut 1027 (indice majoré 830) soit 3 889.40 € de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur Maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du Maire.

Considérant que les articles L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales fixent le taux maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux Adjoint.

Considérant le travail et le temps passés au service de la commune par le 2<sup>ème</sup> Adjoint,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- DIT que les montants seront indexés à l'évolution de la valeur du point d'indice de la fonction publique,
- DIT que cette délibération sera applicable dès le 1<sup>er</sup> Février 2022,
- DIT que les dépenses nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif,
- APPROUVE le tableau récapitulatif des indemnités allouées au 2<sup>ème</sup> Adjoint comme suit :

	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute Mensuelle en Euros
2 <sup>ème</sup> Adjoint	10.40 %	404.50 €

#### **N° 8 - 2022 : ASC MEZIERES EN DROUAI DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Par courrier en date du 13/12/2021, l'ASC sollicite une demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € afin d'organiser en 2022, un festival pour enfants « Mom'en fête »

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

## **TOUR CYCLISTE D'EURE ET LOIR**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Dimanche 12 Juin 2022 entre 12h10 et 12h30 passera dans notre village, le 18<sup>ème</sup> Tour Cycliste d'Eure et Loir.

## **DATES A RETENIR**

Elections Présidentielles : Dimanches 10 Avril et 24 Avril 2022

Elections Législatives : Dimanches 12 et 19 Juin 2022

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Brigitte PANARO :

→ Un habitant aimerait que des travaux de voirie Chemin de la Mahonnerie soient envisagés. Le Maire signale que cela n'est pas possible pour l'instant car la commune envisage des travaux plus importants par la suite dans cette rue-là.

Lawani MIGAN :

→ Signale un nid de poule qui s'agrandit Chemin des Sablons.

Le Maire informe que le problème sera réglé lors des travaux de réfection du ralentisseur.

→ Souhaite si possible de faire un rappel pour la balade thermographique du 3 Février prochain. Le Maire répond que chaque habitant a eu un coupon d'inscription dans sa boîte aux lettres et qu'en raison du COVID nous ne pourrions accueillir que très peu de personnes.

Eva COLLINET :

→ S'informe des boites à livres.

Le Maire signale que le Lions Club n'a encore pas livré la boîte et que les deux autres sont à peindre. Eric TONEIN propose de les peindre au pistolet et il reste à réfléchir sur les fixations.

→ Signale qu'au niveau de l'arrêt de bus Route des Sablières, le nouvel éclairage public est moins lumineux. Faut-il envisager un nouveau candélabre ?

Il est suggéré de faire un tour la nuit et de voir les points noirs pour plus de sécurité.

Valérie BAY-DESILES :

→ Signale qu'il y a une branche d'un arbre qui menace de tomber à côté du petit stade. A voir auprès des propriétaires pour l'enlever pour plus de sécurité.

Patrick HOUVET :

→ Informe le Conseil qu'il y a eu une mise à jour des raccordements de la fibre sur Charpont.

## Dominique DE VOS fait le point sur les illuminations

→ Suite au concours de décorations de Noël en extérieur des maisons, 4 familles ont été récompensées pour leur travail. La remise des prix a eu lieu le samedi 8 Janvier en Mairie.

→ Proposition d'organiser des ateliers déco pour notre village.  
Voir auprès de Lawani.

→ Patrick HOUVET suggère de se focaliser sur certains lieux : Mairie, les entrées du village, l'église ...

→ Eva COLLINET propose que le sapin de Noël soit installé à l'extérieur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.

Le Maire,

Les conseillers,

le secrétaire,